

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie de MESLAY-DU-MAINE, sous la présidence de M. Christian BOULAY, Maire.

**Présents :** M. BOULAY, Mme BELLANGER, M. CAUCHOIS, M. COUSIN, Mme FORET, Mme SUREAU-RETRIF, M. FRICOT, M GANDON, M. GAUDREE, Mme GAUTIER, M GUITER, M. HULOT, Mme JARDIN, Mme JOHAN, Mme MEZIERE, Mme MOREAU Marie-Françoise, Mme MOREAU Vanessa, M RENARD, M. POULAIN, Mme TAUNAIS Conseillers municipaux

**Absent ayant donné pouvoir :** M. BRAULT ayant donné à M. BOULAY

**Absents :** Mme LESAGE, M. JOUET.

**Absent :** M. GERBOUIN

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) à la nomination d'un secrétaire parmi les membres du conseil : Madame Véronique JARDIN a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur BOULAY souhaite la bienvenue à Nicolas RENARD qui rejoint l'équipe municipale.

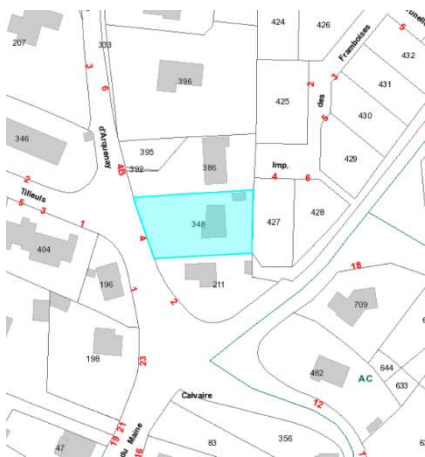
### Approbation du procès-verbal du 4 avril 2024

*Monsieur POULAIN s'interroge concernant l'implantation du terrain synthétique, sera-t-il possible de faire le tour du terrain à pied ? Monsieur BOULAY précise que ce ne sera pas possible. M POULAN indique que c'est très dommageable. Par ailleurs, Mme TAUNAIS demande si des arbres seront abattus pour l'implantation du terrain synthétique. M BOULAY répond que des arbres devront être abattus et que d'autres seront replantés. Mme TAUNAIS précise qu'avant l'abattage il faudra faire les demandes nécessaires.*

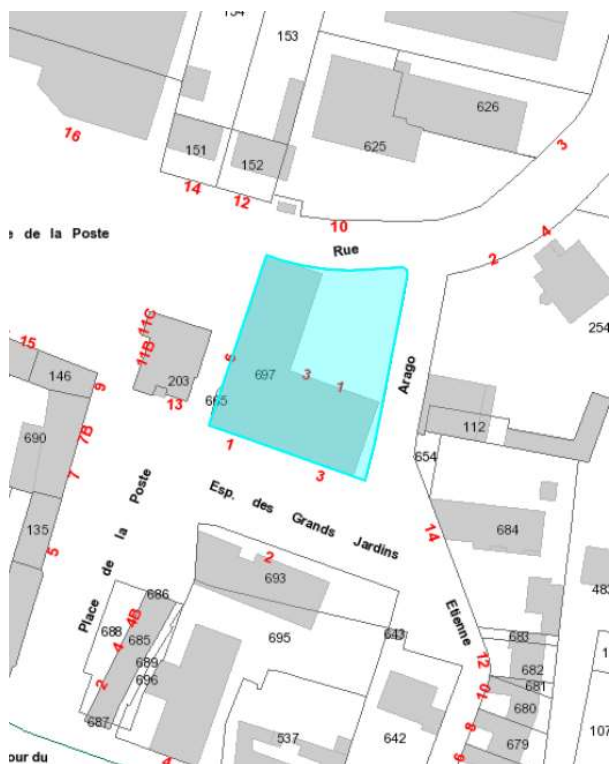
Le procès-verbal a été validé à l'unanimité.

### **DECISION DU MAIRE**

**N°2024-005 :** La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, route d'Arquenay, n°4 parcelle cadastrée section AB n°348.



**N°2024-006** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, place de la Poste, n°6, lot n°9, parcelle cadastrée section AC n°697.



**N°2024-007** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue du Gravier, n°3, parcelle cadastrée section AE n°579.

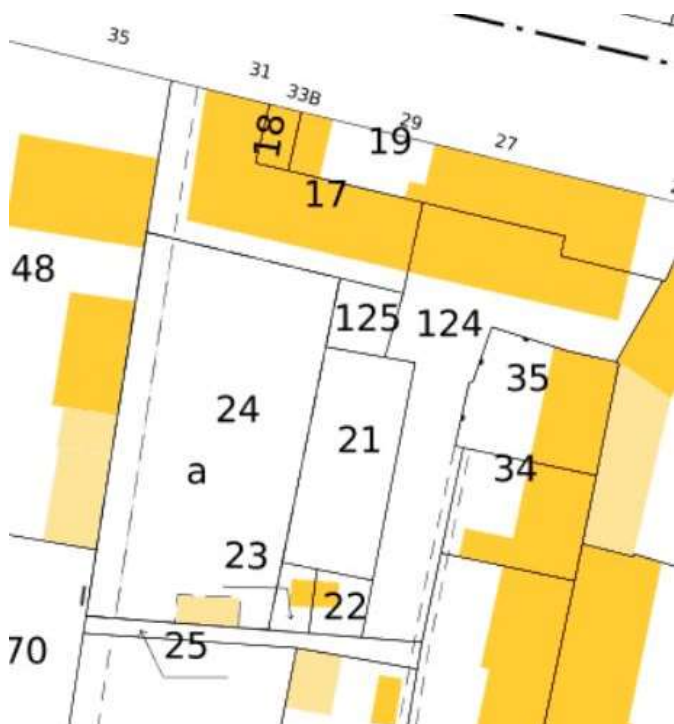


**N°2024-008** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur les propriétés sises à MESLAY-DU-MAINE, sans adresse précise, parcelles cadastrées section AK n°118 et 119.



**N°2024-009** : A compter du 2 avril 2024, la commune de Meslay-du-Maine va louer un garage (n°7) sis rue de la Gare à Madame Hélène PELLOIN, demeurant 53170 BAZOUGERS, pour un loyer mensuel de 32.00 € indexé suivant l'indice de référence des loyers (indice de référence 4ème trimestre 2023 : 147.17).

**N°2024-010** : La Commune de MESLAY-DU-MAINE renonce à exercer son droit de préemption sur la propriété sise à MESLAY-DU-MAINE, rue de la Gare, n°31, parcelles cadastrées section AH n°17-21-24 et 125.



## **BIEN VIVRE ENSEMBLE**

### **Compte rendu de la commission Bien Vivre Ensemble du 20 février 2024**

Présents : Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Daniel GAUDREE, Roger GUITER, Julien GANDON, Ludovic PENNEL (DST), Julien GUILLOTEAU (Agent technique)

Excusée : Marylène LESAGE

#### **Bilan des décès 2023 :**

65 décès dont 40 de la commune et 25 hors commune

33 inhumations à MESLAY : 21 traditionnels, 6 cavurnes, 4 au jardin des souvenirs et 2 au colombarium

#### **Projets réalisés 2023 :**

- Chapelle Orillard subvention 13 000€, dons 1 550€, reste à charge de la commune 4 000€
- 4 reprises de concession.
- Changement de position de la tombe COUTURE située derrière le monument aux morts.

#### **Travaux piliers du portail côté route de Sablé et mur côté futur extension :**

Bon de commande signé avec l'Entreprise CHEVALLIER de SAULGES en attente, faute de réponse du mail adressé par le Directeur des Services Techniques sur accord de refaire le mur gratuitement pour malfaçon. L'Entreprise reste difficile à joindre.

Il est prévu de confier la restauration du portail à l'Entreprise ARTECH.

Parc à vélo posé au niveau du parking du cimetière côté route de Sablé, banc restauré et reposé.

#### **Règlement intérieur :**

Tarifs

Durées Objet	Quinze	Trente
Concessions	85,00 €	165,00 €
Cavurnes	300,00 €	450,00 €
Colombarium	450,00 €	750,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre en place un tarif pour la fermeture d'un cercueil pour incinération d'un montant de 25€, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Pour la dispersion des cendres au jardin des souvenirs, faire une fiche du protocole à suivre pour les familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement intérieur du cimetière concernant la dispersion des centres dans le jardin du souvenir comme suit :

## Article 64 – Dispersion des cendres dans le Jardin du Souvenir

Un Jardin du Souvenir est mis à la disposition des familles pour leur permettre d'y répandre les cendres de leurs défunts à titre gratuit (loi de finance 2021 ne donne pas lieu à un acte de concession).

Les cendres pourront être dispersées après demande écrite préalable et accord de la Mairie. La dispersion des cendres pourra être effectuée soit par les familles elles-mêmes, soit par des personnes habilitées ~~mais obligation en présence du Maire ou de son représentant~~ avec remise d'une fiche « protocole »

~~La dispersion est payante depuis le 01/03/2021 et par conséquent ne donne pas lieu à un acte de concession.~~

Cet espace est entretenu et décoré par les soins de la commune.

Réservation des emplacements à l'avance ne se fera plus systématiquement. Il sera notifié aux concessionnaires, à la demande des pompes funèbres, qu'un caveau devra être installé 6 mois au plus tard après la réservation

### Divers :

Suite à une formation mise en place par l'AMF53, suivie par Véronique JARDIN (réservée aux élus) sur la gestion du cimetière animée par l'entreprise ELABOR, un audit gratuit a été proposé à la commune pour la future extension. La commission y est favorable.

### Budget 2024 :

Cavernes section 8 : 10 000€

Piliers, mur et portail (commandé mais non envoyé en 2023) 45 000€

Allée centrale : 2eme tranche de l'allée en béton désactivé 40 000€

### Aménagement du monument aux morts :

Présentation ci jointe réalisée par Julien GUILLOTEAU (agent technique)

Nouvelles plantations pour redonner de la vie à cet espace : 88 hibiscus prévus en mémoire aux 88 combattants.

Coût estimé du futur aménagement 15 000€

Après plusieurs échanges, le Conseil Municipal souhaite que l'emplacement du composteur soit revu, qu'une vigilance soit apportée sur l'enracinement des arbres. De plus, lors des cérémonies de commémoration, ne faudrait-il pas du gravier à la place de l'engazonnement ? en cas de mauvais temps pour les commémorations.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **Compte rendu de la commission Urbanisme et Environnement du 15 mars 2024**

**Présents** : Christian BOULAY, Gwénola SUREAU, Jacques COUSIN, Julien GANDON, Maryse TAUNAIS et Corinne BERTREL service urbanisme

**Excusés** : Patrice FRICOT, Roger GUITER, Daniel, GAUDREE, Jacky HULOT

#### **Une naissance – un arbre**

L'opération « une naissance – un arbre » qui se déroulait sur 3 années, s'est terminée avec les naissances 2022.

Mme SUREAU souhaite continuer ce programme qui est très apprécié des parents et propose de travailler sur l'espace derrière le lavoir, en aval du lotissement de Dioré, en lien avec Louise QUINTANA, paysagiste conseil et Mayenne Nature Environnement.

Proposition : agrémente une haie bocagère à chaque naissance.

Julien GANDON trouve qu'une haie est moins symbolique qu'un arbre, ce que la commission reconnaît et propose de planter une haie par année et noter les noms des enfants sur une plaque commune. Il serait également possible de nommer des arbres déjà existants aux prénoms des enfants

Pas de décision de prise. La commission se laisse le temps de la réflexion, les plantations ne sont prévues qu'en début d'année 2025.

#### **Parking Jeanne de Laval**

Mme SUREAU explique que Territoire Énergie Mayenne pourrait installer des bornes ultra rapides sur ce parking

(2 bornes de recharges électriques = taille de 4 places PMR, soit environ 15 m de long) La commune attend le retour de cette étude.

La commission propose de travailler avec un bureau d'étude qui pourra inclure ou non le projet de TEM, en fonction.

Il est précisé de ne pas toucher aux arbres qui longent le bâtiment de l'école (les racines sont sous le bâtiment) (voir encadré rouge sur la photo).



## Publicité extérieure

La commission s'étonne de certains affichages publicitaires et demande de vérifier que le règlement ait bien été envoyé à toutes les personnes concernées (associations et commerçants-artisans). Ce sera fait par Marie, agent au service communication de la mairie.

La commission propose que les agents enlèvent les panneaux non conformes au règlement dès qu'ils les voient.

La compétence publicité extérieure (enseignes) appartenant jusque-là aux départements a été transférée aux communes depuis janvier de cette année jusqu'en juillet, ensuite les EPCI prendront cette compétence sauf si elles la refusent, dans ce cas la compétence reviendra aux mairies.

Explication de la nouvelle procédure sur l'instruction des demandes de publicités extérieures

### **Synthèse du calendrier de transfert/d'exercice du pouvoir de police de la publicité**

**Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024 : faculté d'opposition des maires concernés : notification au président de l'EPCI.**

- Les maires exercent le pouvoir de police du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 1<sup>er</sup> juillet 2024.

- Si aucun maire ne s'est opposé : le président exerce le pouvoir de police sur l'ensemble du territoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024. Les maires qui se sont opposés conservent le pouvoir de police.

**Avant le 1<sup>er</sup> août 2024 : renonciation par le président au transfert du pouvoir de police de la publicité si au moins un maire s'est opposé au transfert.**

- Les maires restent compétents et exercent le pouvoir de police de la publicité.

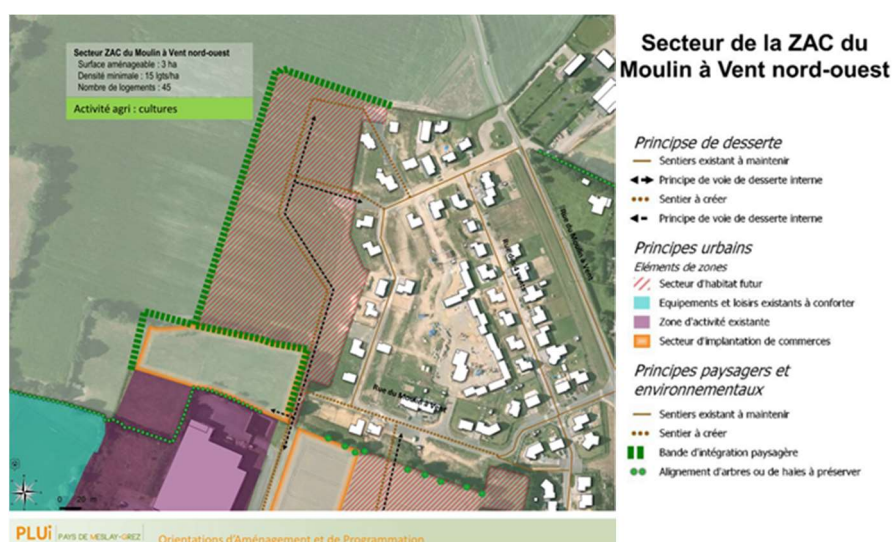
**Si le président ne renonce pas, il exerce le pouvoir de police de la publicité à compter du 1<sup>er</sup> août 2024.**

C'est un travail qui peut être compliqué car exigeant un niveau de connaissance élevé et la commission demande de se rapprocher des mairies de Château-Gontier, Craon et Cossé le Vivien pour savoir comment elles instruisent les dossiers. Corinne BERTREL se renseigne et nous en reparlerons lors d'une prochaine commission.

## Lotissement le Moulin à Vent

La 4<sup>ème</sup> tranche du Moulin à Vent est une opération d'aménagement programmée prévue au PLUi, le permis d'aménager doit donc se faire sur l'ensemble de l'OAP.

Mme Sureau propose de modifier le chemin proposé en le créant le long du terrain pour rejoindre le chemin de l'Hommeau. (voir plan ci-dessous)



Dans ce lotissement, une dernière parcelle reste à vendre. La commission propose de mettre une annonce sur leboncoin pour éviter de payer des frais supplémentaires.

## Projet Ages & Vie

La société Ages & Vie nous a envoyé son projet au lotissement de Dioré. Après étude, nous les avons interpellés sur quelques points notamment la clôture du terrain alors que c'était une des conditions au projet. Après lecture et discussion sur la réponse de la société qui confirme bien qu'elle ne clôturait pas mais que le passage des piétons n'était pas autorisé, la commission décide de ne pas continuer ce programme. Mme Sureau précise en effet que la mairie s'était engagée sur le libre droit de traverser cet espace.

Mme TAUNAIIS estime que ce n'est pas une solution adaptée à la vie actuelle.

Selon la commission, un projet moins important porté par un bailleur social pourrait trouver sa place.

*Monsieur CAUCHOIS précise que ce projet répond à un besoin, qu'il sera créateur d'emplois. Age et Vie fait partie d'un grand groupe avec des règles au niveau national. Il faut s'assurer via un rendez-vous que ces règles peuvent être adaptables selon les cas particuliers, afin de prendre une décision.*



## **Ombrières photovoltaïques**

Une rencontre avec la SEM (Société Energie Mayenne) s'est déroulée début mars au sujet des ombrières sur Meslay du Maine.

L'installation n'est pas envisageable sur les emplacements publics car il faut au moins au minimum 1000m<sup>2</sup> de couverture et une bonne orientation pour que les projets soient viables pour la société.

Après avoir fait le tour de la commune, il apparaît que le parking Saubert, n'a pas une bonne orientation, ne convient pas. Par contre, il serait possible de couvrir les terrains de pétanque qui profite d'une excellente orientation. La toiture se ferait en 2 pans pour avoir une bonne inclinaison sur 1100 à 1200 m<sup>2</sup> de couverture. La SEM prendrait en charge la totalité des frais. La commission espère que le lieu sera accepté par la SEM, Julien GANDON demande de prévoir les fourreaux pendant les travaux du terrain synthétique.

*Madame TAUNAIS s'interroge concernant l'accès des secours et/ou des engins de chantier pour une éventuelle extension des terrains de pétanque. Monsieur BOULAY indique qu'il va demander au services de faire chiffrer l'extension du terrain de pétanque.*

## **Questions diverses**

*Ancien SUPER U : Comme cela avait été convenu Mme SUREAU et Mme FORET ont rencontré M et Mme SAVINA au sujet de l'ancien SUPER U, notamment sa démolition. Mme SAVINA présente un projet de création de cellules sur 1800 m<sup>2</sup> avec une architecture semblable à celle de l'Oasis avec des normes. Madame FORET et Mme SUREAU ont fait valoir l'intérêt de la redynamisation du centre de ville dans le cadre de Petites Villes de Demain. Il faudra être vigilant afin de ne pas vider le centre-ville.*

D'ici la fin de l'année, le bâtiment devrait être démoli et une reconstruction suivra.

*La Chevraie : Lors du dernier conseil municipal, une délibération a été effectuée pour vendre une partie du chemin aux propriétaires. Malheureusement, la préfecture a rejeté notre délibération. Nous devons faire une enquête publique et une information au service domaniale. Nous ajouterons donc ce chemin au travail qui est en cours sur la commune et nous ferons une enquête publique de l'ensemble quand nous serons prêts.*

*Entreprise Pelloin : L'entreprise a fait une demande pour agrandir son terrain.*

Il s'agit en fait de deux demandes :

### PLAN DU PROJET 1

Racheter une partie du terrain pour clôturer son terrain et décaler l'entrée pour limiter l'accès côté haie.



### PLAN DU PROJET 2

Racheter une partie du terrain sur l'arrière et anticiper sur l'avenir en cas de revente.



La commission valide la première demande mais ne souhaite pas s'engager concernant l'agrandissement sur l'arrière. Nous ne savons pas ce que nous ferons de cet espace et il est préférable que la mairie en garde la propriété. *Monsieur CAUCHOIS précise qu'il faut acter leur demande d'intention d'acquisition de terrain.*

*Le Conseil Municipal indique que la demande de cette entreprise concernant l'agrandissement de terrain à l'arrière sera revue en cas de projet d'aménagement dans cette zone. De plus concernant la délimitation du terrain, un point de vigilance est soulevé suite à la présence aux abords d'une pompe de relevage et que de gros engins devront pouvoir manœuvrer facilement.*

La mairie devra prendre contact avec la Communauté de Commune puisque qu'une partie du terrain est communautaire pour dessiner correctement les limites. Charge à l'entreprise de faire borner le terrain.

Panneaux photovoltaïques : Une étude a été faite pour des panneaux photovoltaïques en début d'année sur 2 bâtiments : la salle socio et l'espace meslinois.

Salle socio culturelle :

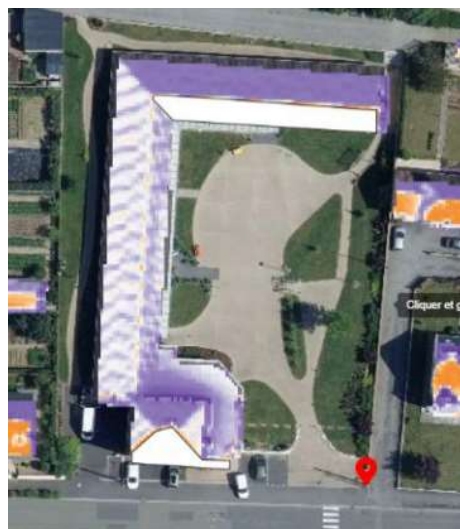


## Bilan économique

Résultat obtenu

Coût de l'électricité réseau / 25 ans : 0.264 € TTC/kWh

	Vente de la totalité de l'électricité photovoltaïque	Autoconsommation et vente du surplus d'électricité produite
Investissement initial	119 000 € TTC	118 000 € TTC
Prime à l'investissement	0 € TTC	10 000 € TTC
Coût d'exploitation / 25 ans	80 000 € TTC	70 000 € TTC
Recettes / vente électricité / 25 ans	306 000 € TTC	195 000 € TTC
Economies de facture / 25 ans	0 € TTC	74 000 € TTC
Balance économique / 25 ans	107 000 € TTC	91 000 € TTC
Temps de retour brut sur l'investissement initial	10	11
Temps de retour brut sur l'investissement total (CAPEX + OPEX)	16	17
Prix de l'électricité PV / 25 ans	7.819 c€/kWh	7.004 c€/kWh



## Bilan économique :

Résultat obtenu

Coût de l'électricité réseau / 25 ans : 0.264 € TTC/kWh

	Vente de la totalité de l'électricité photovoltaïque	Autoconsommation et vente du surplus d'électricité produite
Investissement initial	54 000 € TTC	53 000 € TTC
Prime à l'investissement	0 € TTC	4 000 € TTC
Coût d'exploitation / 25 ans	38 000 € TTC	28 000 € TTC
Recettes / vente électricité / 25 ans	143 000 € TTC	23 000 € TTC
Economies de facture / 25 ans	0 € TTC	198 000 € TTC
Balance économique / 25 ans	51 000 € TTC	144 000 € TTC
Temps de retour brut sur l'investissement initial	9	6
Temps de retour brut sur l'investissement total (CAPEX + OPEX)	16	9
Prix de l'électricité PV / 25 ans	9.042 c€/kWh	7.565 c€/kWh

La commission valide l'intérêt de l'espace meslois, car le retour sur investissement est sur 9 ans, ce qui reste très intéressant. Elle propose d'analyser la faisabilité du produit. L'étude permettra de savoir si des travaux sur la toiture et/ou charpente seront nécessaires.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

## **ADMINISTRATION GENERALE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet du 01/06/2024 au 31/08/2024**

Considérant les besoins du service technique pour la période estivale, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- DE CRÉER un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet du 1er juin 2024 au 31 août 2024.
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

### **Création d'un poste d'adjoint technique non permanent à temps complet du 17/04/2024 au 31/12/2024**

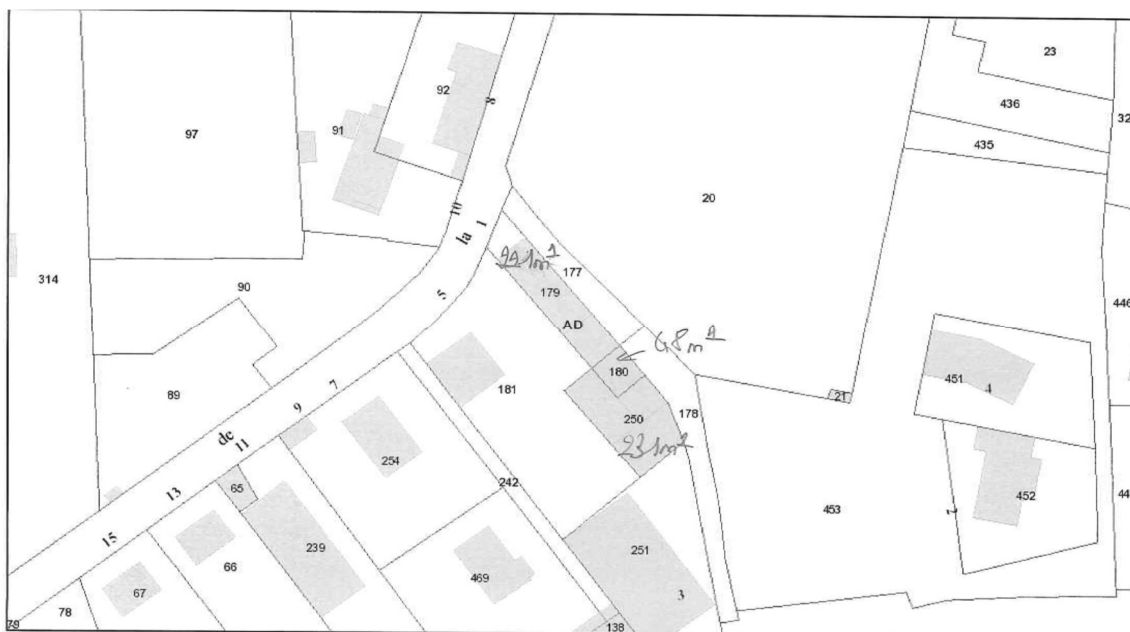
Considérant les besoins d'organisation du service restauration scolaire et suite à l'arrêt maladie d'un agent, le Conseil Municipal décide:

- DE CRÉER un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet du 17 avril 2024 au 31 décembre 2024.
- DE RETENIR que le tableau des emplois et effectifs est modifié par la présente
- D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

*Madame SUREAU quitte la séance du Conseil Municipal.*

### **Offre d'achat bâtiment et terrain sis boulevard de la Providence**

En mars 2022, le Conseil Municipal avait décidé de mettre en vente le bâtiment et le terrain sis boulevard de la Providence.



La commune de Meslay-du-Maine avait demandé au service des domaines d'estimer le bâtiment sis boulevard de la Providence, d'une superficie de 221 m<sup>2</sup> (cadastré AD 179), ainsi que le terrain d'une superficie d'environ 279 m<sup>2</sup> environ (cadastré AD 180 et 250).

Les Domaines avait estimé le bâti à 15 000 €, avec une marge de 10 % et le terrain au prix de 30 € HT/m<sup>2</sup> (février 2022).

Deux agences immobilières ont estimé ce bien en novembre 2022 dans une fourchette entre 50000 € et 63500 € net vendeur, terrain inclus mais hors prise en compte de la servitude de passage.

Les biens ont été mis en vente au prix de 65 000 € net vendeur. Dans un contexte d'augmentation des taux d'intérêts et de retournement du marché de l'immobilier en 2023, Il y a eu peu de visites et deux offres insuffisantes ont été rejetées (proches de l'évaluation des Domaines).

La commune a reçu une offre d'achat révisée, le 18 mars dernier, d'un montant de 40 000 € pour l'ensemble bâtiment et terrain, servitude de passage incluse.

Les agences ont été informées de l'existence de cette offre et aucune autre marque d'intérêt n'a été reçue depuis.

La commission finance a discuté de cette situation et recommande l'acceptation de cette offre pour clore ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE l'offre de M et Mme SUREAU Yves domiciliés à Meslay-du-Maine d'un montant de de 40 000€ pour l'ensemble du bâtiment et du terrain, sis boulevard de la Providence, cadastrés AD179, AD180 et AD250, d'une superficie de 500 m<sup>2</sup>, servitude de passage incluse. Les frais de bornage et d'actes seront à la charge des acquéreurs et autorise le Maire à signer les documents y afférents auprès de l'étude SELARL GOUX LAFOUX notaires associés de Meslay-du-Maine.

Madame SUREAU réintègre la séance du Conseil Municipal.

## **CADRE DE VIE PATRIMOINE ET MILIEU ASSOCIATIF**

### **Compte rendu de la commission Cadre de Vie, Milieu Associatif et Patrimoine du 19 mars 2024**

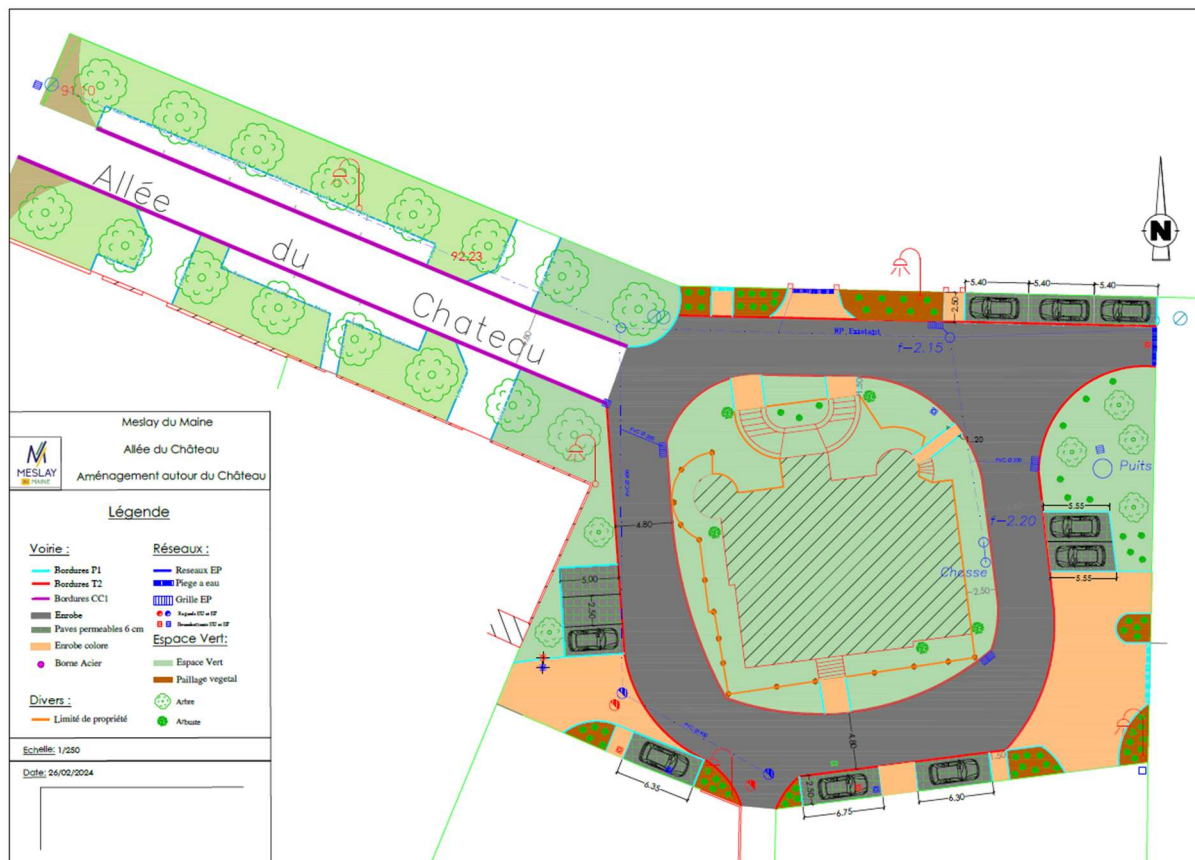
Présents : Jacques BRAULT, Jacques COUSIN, Patrice FRICOT, Julien GANDON, Roger GUITER, Ludovic PENNEL Directeur des Services Techniques.

Absents excusés : Jacky HULOT, Frédéric JOUET, Aurélie MEZIERE

## 1) Aménagement de l'allée du Château

À la suite des travaux réalisés dans les années passées, il reste à effectuer les travaux d'aménagement à proximité immédiate du château. Ludovic PENNEL présente et propose à la commission un plan projet basé sur le travail de la CCPMG en 2019. L'implantation des grilles avaloires eaux pluviales reste à définir avec l'entreprise qui sera retenue.

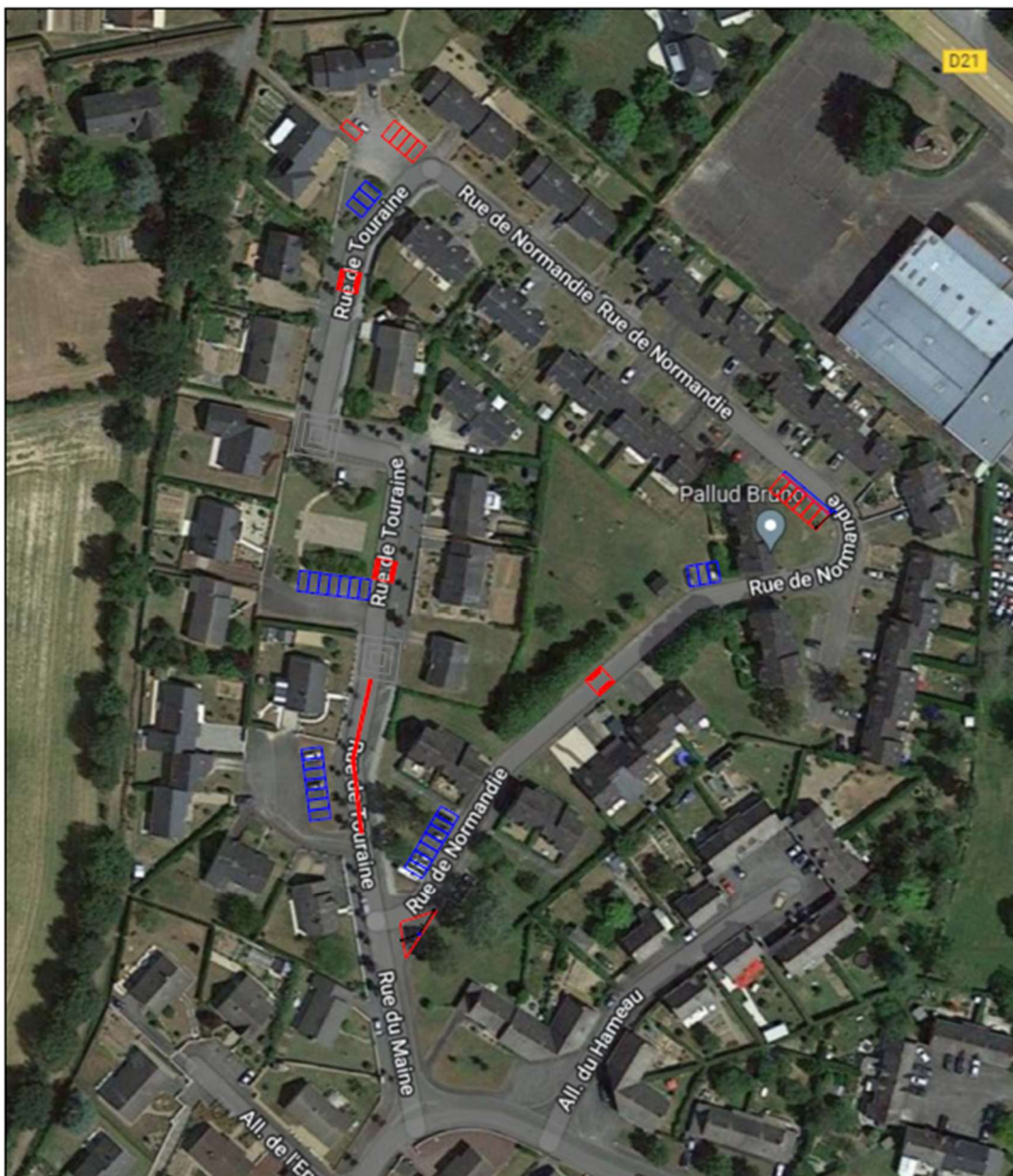
Il est proposé un enrobé noir sous chaussée et beige dans les entrées. Les places de stationnement sont en pavés drainants. Les espaces verts seront recouverts d'un paillage naturel. Les plantations seront effectuées en interne par les agents des services techniques ultérieurement. Le montant prévisionnel des travaux est de 90 000 H.T.



La commission valide le plan présenté à l'exception des bordures T2 à remplacer par des bordures T1. Elle décide de lancer une consultation auprès de trois entreprises (Eurovia, Pigeon TP et Séché TP). Si le prix des offres est supérieur à 100 000 € H.T., il faudra publier un appel d'offre pour être en conformité avec la réglementation)

## 2) Travaux rue de Normandie

À la suite de la validation par les élus en 2023 sur les travaux d'aménagement rues de Normandie / Touraine et sur les créations de passage pour piéton route de St Denis et Route d'Arquenay. Le montant prévisionnel est de 30 000,00 € TTC. Le détail estimatif est fourni par la mairie.



**Commune de Meslay du Maine**

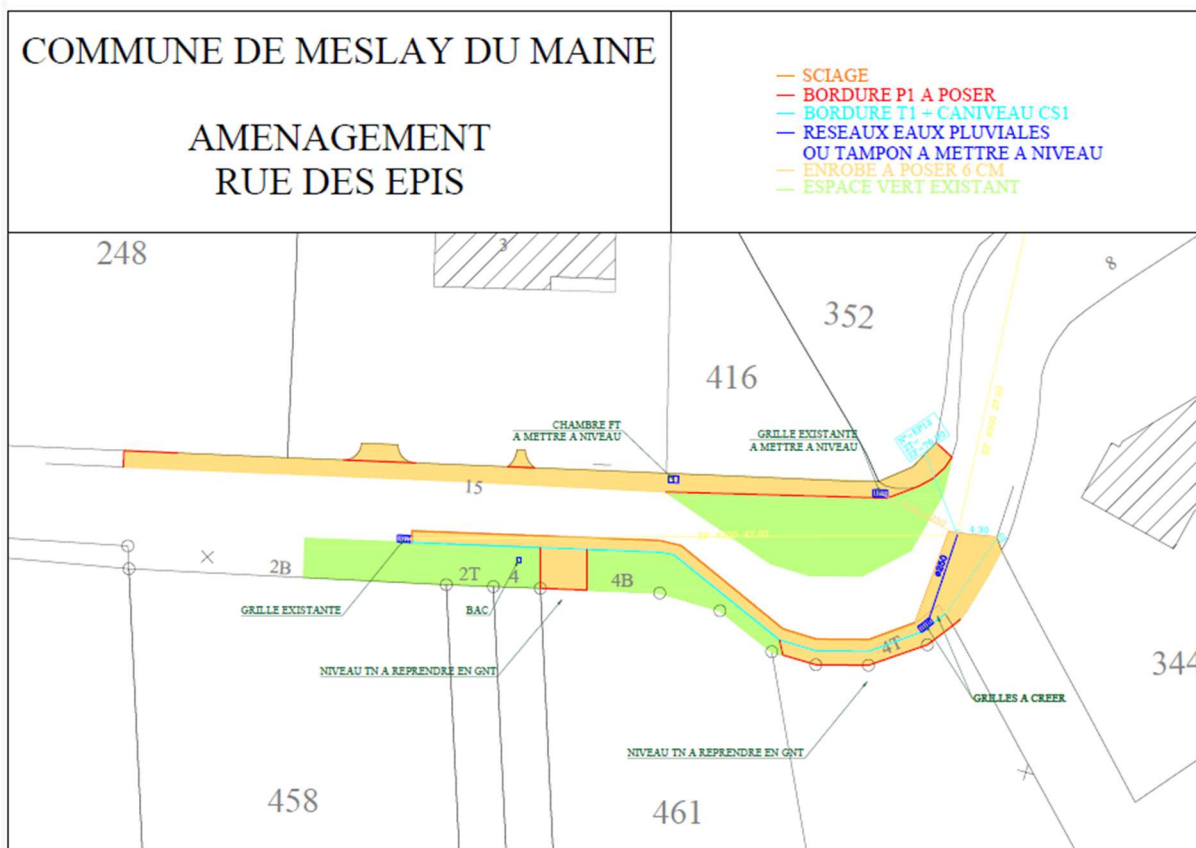
**Travaux d'aménagement Rue de Normandie et rue de Touraines  
Création de passage pour piétons Route de St Denis et Route d'Arquenay**

Date de la consultation :	28-févr-24		
Date limite de remise des offres :	18-mars-24 à 12h00		
Nombre d'entreprises consultées :	3		
Nombre d'offres reçues :	2		
	<b>EUROVIA</b>	<b>SNTP SALMON</b>	<b>BATP</b>
TOTAL € H.T.	23 517,85	28 620,00	
TOTAL € TTC	28 221,42	34 344,00	-
Réponse dans les délais	oui	non	non

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 23 517.85 € HT.

### 3) Travaux rue des Epis

En raison d'une division parcellaire privée et de la construction de nouvelles maisons, il y a lieu d'effectuer des travaux de voiries sur la partie sud d'une partie de la rue des Épis. Le revêtement de trottoir sur la partie nord de cette même portion de rue est très fortement dégradé, il sera donc repris en même temps. Le montant prévisionnel est de 20 000,00 € TTC. Le détail estimatif est fourni par la mairie.



Commune de Meslay du Maine			
Atravaux d'aménagement rue des Epis			
Date de la consultation :	28-févr-24		
Date limite de remise des offres :	18-mars-24 à 12h00		
Nombre d'entreprises consultées :	3		
Nombre d'offres reçues :	2		
	EUROVIA	SNTP SALMON	BATP
TOTAL € H.T.	17 329,00	19 970,00	
TOTAL € TTC	20 794,80	23 964,00	-
Réponse dans les délais	oui	non	non

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide retenir l'entreprise EUROVIA pour un montant de 17 329.00 € HT.



#### 4) Terrain synthétique

##### Appel d'offre

SPORT INITIATIVE nous a transmis le dossier de consultation des entreprises le 13 mars 2024. Le dossier sera mis en ligne le 22 mars avec une date de remise des offres pour le 26 avril 2024 à 12h00.

La hauteur de clôture retenue par le bureau d'étude est de 2m00 et non de 1m50.

Les demandes d'homologations du terrain et de l'éclairage sont prêtes à être envoyées.

##### Rencontre du lundi 04 mars

À l'initiative de la ligue des pays de la Loire, une visite des installations a eu lieu le lundi 04 mars afin de vérifier que l'ensemble des installations et les travaux envisagés soient conformes à l'homologation. Il en ressort une demande de cloisonnement des douches communes à 2 vestiaires. Ces travaux seront gérés en interne par les services techniques (remplacement des 2 hublots existants par des néons led étanches (1 par coté) et mise en place de cloisons).



*La commission prend acte des informations*

## 5) Travaux rue de la gare

### Déroulement de la consultation

L'avis d'Appel public à la concurrence a été adressé et publié : le 29/01/2024,

<http://www.paysmeslaygrez.fr/ENTREPRENDRE/Autres/Les-marches-publics>

La date limite de réception des offres était fixée au 22 février 2024 à 12h00.

#### 1) A. Déroulement général :

- Date et heure limites de réception des offres le : 22 février 2024 à 12h00.
- Nombre d'offres reçues dans les délais impartis : 4 pour le lot 1 et 2 pour le lot 2
- Nombre d'offres reçues hors délai : 0
- Nombre d'excuses : 0

### Lot 1 : travaux AEP, EU et EP

Extrait de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre

#### Montant estimé des prestations de la Maîtrise d'Œuvre :

##### Maître d'Œuvre :

- Travaux AEP – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 85 166,00 € H.T
- Travaux AEP – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 185 735,00 € H.T
- Travaux AEP + EU – Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez : 270 901,00 € H.T
  
- Travaux EP – Commune de Meslay-du-Maine : 298 290,00 € H.T
  
- Total AEP+EU +EP : 569 191,00 € H.T

Candidats / offre base	Montant AEP H.T	Montant EU H.T	Montant EP H.T	Montant Total
GT CANALISATION SAS	110 084,10 €	244 614,10 €	492 208,80 €	846 907,00 €
SAS CHAPRON	100 026,90 €	203 626,40 €	364 206,30 €	667 859,60 €
STURNO	129 539,00 €	280 965,00 €	444 745,00 €	855 249,00 €
EUROVIA ATLANTIQUE	87 788,50 €	239 230,00 €	422 758,50 €	749 777,00 €

Commentaires :

- ✓ L'offre de l'entreprise SAS CHAPRON est au dessus du montant estimatif du maître d'œuvre (+17,33%).
- ✓ L'offre de l'entreprise EUROVIA est au dessus du montant estimatif du maître d'œuvre (+ 31,73 %).
- ✓ L'offre de l'entreprise GT CANALISATIONS est très au dessus du montant estimatif du maître d'œuvre (+48,79 %).
- ✓ L'offre de l'entreprise STURNO est très au dessus du montant estimatif du maître d'œuvre (+50,26%).

**C. Analyse des offres complètes et conformes**

Sur la base des critères de jugement prévus dans le règlement de la consultation, le classement est le suivant :

Candidats ou groupements	Note critère 1 - Valeur technique	Note critère 2 - Prix	TOTAL	Classement proposé
GT CANALISATION SAS	100,00	197.15	297.15	4
SAS CHAPRON	60,00	250.00	310.00	3
STURNO	240,00	195.22	435.22	2
EUROVIA ATLANTIQUE	250,00	222.69	472.69	1

**Lot 2 : contrôles**

Extrait de l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre

Candidats / offre base	Montant AEP H.T	Montant EU H.T	Montant EP H.T	Montant Total
A3SN	920.00 €	3 780.00 €	3 490.00 €	8 190,00 €
SPI2C	580.00 €	3 969.00 €	3 362.50 €	7 911,50 €

Entreprises ou Groupements	BASE (€ H.T)	Note sur 5	Note Pondérée
A3SN	8 190,00 €	4.83	241.50
SPI2C	7 911,50 €	5.00	250.00

Commentaires :

- ✓ L'offre de l'entreprise SPI2C est en dessous du montant estimatif du maître d'œuvre (- 33.21 %).
- ✓ L'offre de l'entreprise A3SN est en dessous du montant estimatif du maître d'œuvre (-30.85%).

Compte tenu :

- du dépassement important du montant des offres par rapport aux estimations,
  - de l'impossibilité d'étudier des solutions plus économiques en phases négociations, les variantes étant interdites dans le règlement de consultation,
- et en accord avec le maire et le 4<sup>ème</sup> adjoint, les services techniques ont demandé à la CCPMG de déclarer cet appel d'offres sans suite. Il faudra relancer une nouvelle consultation en ouvrant aux variantes

au moins sur la partie eaux pluviales. Le timing ne permettant plus une intervention à l'été 2024, la nouvelle consultation sera lancée début 2025.

*La commission valide la décision prise.*

## **6) Travaux cantine Fratellini**

PETR a réalisé une étude de faisabilité pour le rafraîchissement et la création d'un restaurant scolaire sur l'ensemble de la petite enfance. Le document est joint en annexe 6A.

*La commission émet un avis favorable pour continuer à travailler sur ce dossier. Elle propose au conseil municipal de poursuivre les études sur 2024 2025 avec un objectif de travaux en 2026.*

## **7) Questions diverses**

- Subvention frelon asiatique

Il est proposé aux élus de réfléchir sur l'opportunité et création éventuelle d'une subvention pour les particuliers qui auraient un nid de frelons asiatiques chez eux, afin de les inciter à faire appel à un destructeur professionnel. Si la commission décide de créer cette subvention, il faut en prévoir les modalités d'applications, le montant et éventuellement le budget maximum annuel consacré à cette subvention.

*La commission émet un avis favorable à la création d'une subvention sur la destruction de nids de frelons asiatiques sur le territoire de la commune. La subvention serait de 50 € par nid, dans la limite d'un budget de 1 000 € / an pour la commune. Remboursement sur présentation de la facture.*

Après en avoir délibéré, DECIDE que la commune prendra en charge, pour la période du 01/05/2024 au 30/11/2024, les factures pour destruction de nid de frelons asiatiques, sur la commune de Meslay-du-Maine, à hauteur de 50 € maximum, limité à un par foyer et par an, dans la limite d'un budget de 1 000 € par an. Les personnes devront délivrer en mairie la facture acquittée ainsi qu'un relevé d'identité bancaire afin de percevoir la somme.

- Subvention Association Mesl'Asso Jeunes

L'association du foyer des jeunes de l'Espace Meslois sollicite la mairie pour une subvention de 200 € dans le cadre de la création de leur association.

*La commission émet un avis favorable à cette demande.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 200 € à MESL'Asso jeunes dans le cadre de la création de l'association.

- Curage chemin de Carreaux

Le 1er mars 2024, un camion de céréales a mordu la berme très étroite dans le chemin de carreaux à proximité du lieudit La Petite Mouillère. A cette occasion les services techniques se sont aperçus de la nécessité de travaux. Faut-il juste curer le fossé ou faut-il l'empierrer comme au lieudit Richebourg  
*La commission est favorable à la pose d'un drain et l'empierrement du fossé au niveau du virage.*

- Impasse des Griottes

Jacques Brault a été interpellé le 19 mars 2024 par les propriétaires du 1 impasse des griottes sur l'aménagement de l'impasse. Il y a régulièrement des véhicules qui roulent sur la propriété privée. De l'autre côté de la route, il y a eu un pan coupé de fait au moment des travaux sur proposition du chef de chantier de l'entreprise pigeon en prenant sur l'espace vert public.



*La commission propose d'étudier la faisabilité de racheter une partie du terrain pour créer un pan coupé semblable à celui existant.*

*Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.*

## **Travaux de renouvellement, d'extension et maintenance des installations électriques extérieures**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation sommaire du **projet d'éclairage public** relative au dossier cité en référence.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

### **Eclairage public**

Estimation HT des travaux EP	Subvention de <b>Territoire d'énergie Mayenne</b>	Maitrise d'œuvre	Participation de la Commune
10 000,00 €	2 500,00 €	600,00 €	8 100,00 €

**Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 25% du montant HT**, selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maitrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront pris en charge et récupérés par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

Comme suite aux dispositions arrêtées par le comité syndical le 07/12/2011, une contribution de 50 % des sommes dues sera demandée au moment de la commande des travaux à l'entreprise réalisatrice.

Le solde des participations sera ajusté au coût réel des travaux à la clôture de l'opération suite à la réception des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par Territoire d'énergie Mayenne.

Ces explications entendues et après délibération,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- d'approuver le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de <b>Fonds de concours</b> d'un montant de :	8 100.00 €	Imputation budgétaire en section <b>dépense d'investissement</b> au compte <b>20415</b>
---	------------	---

- d'inscrire à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

## **PROMOTION ET ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE**

### **Compte rendu de la commission Promotion et Attractivité du Territoire du 19 mars 2024**

**Etaient présents :** Véronique JARDIN, Huguette GAUTIER, Aurélie MEZIERE, Marylène LESAGE, Françoise MOREAU, Marie HOUDAYER, Agent référent,

**Absents excusés :** Frédéric JOUET, Anne-Flore JOHAN

➤ **Vidéo 2024 / vœux**

- **Entretiens avec L BOURGAULT - PRISMA**

Compte tenu des contraintes liées aux travaux de la salle socio, il ne pourra pas y avoir de cérémonie des vœux sur le format habituel ;

Il faut donc imaginer un autre format pour informer les habitants sur ce qui aura été fait en 2024 et sur les projets 2025.

PRISMA propose une vidéo du même type que pour les vœux 2024, à savoir une rétrospective des événements marquants de l'année. Une trentaine de sujets étaient traités pour une douzaine de tournages dans la version 2024. Le coût de la prestation (tournage et post-production) s'est élevé à **5 000€ HT** et le devis pour 2024 reste du même ordre. Dans la version 2025 on pourrait éventuellement ajouter des témoignages d'élus, de bénévoles ou acteurs économiques ; la limite est la durée de la vidéo qui, pour un bon impact ne doit pas excéder 6-7'. Si on rajoute des témoignages, cela impliquera de réduire le nombre de séquences rétrospectives...

Pour la diffusion, on pourra bien entendu utiliser nos canaux habituels (site, chaîne You Tube...)

Pour nos habitants moins connectés, on peut imaginer une diffusion à la demande dans le hall de la mairie avec un ordinateur / écran.

- **Entretien Arnaud HOUDAYER - REAVISUAL**

Arnaud propose d'intégrer des témoignages dans la vidéo (élus, bénévoles, acteurs économiques...)

Une vidéo de ce type ne doit pas excéder 6-7 minutes. Cela permettrait de mettre en avant une association ou un habitant.

Cependant, il faudrait donc choisir entre une rétrospective aussi complète que possible (les meslinois sont contents de se voir ou de voir des connaissances sur la vidéo – plus de 30 séquences rétro 2023).

Arnaud travaillant seul, la commission se pose également des questions notamment sur sa disponibilité pour les tournages. Arnaud indique qu'il peut faire appel à d'autres professionnels pour le remplacer.

Il nous a indiqué des liens permettant de visualiser des vidéos qu'il a réalisées.

***Devis 4 000€ HT***

Compte tenu de la qualité avérée des vidéos PRISMA, la commission propose de refaire appel à eux et de proposer éventuellement d'autres missions à Arnaud

Un moment convivial pourra être organisé en juin pour l'inauguration de la salle socio (avec visite et verre de l'amitié) et la vidéo pourra également être diffusée

## ➤ Bulletin été 2024

Proposition de stagiaire Paolo CADENA – 6 semaines – attiré par la rédaction écrite -

2<sup>e</sup> année licence à l'UCO

Echange et accord avec la CC pour que Paolo puisse travailler avec Julie pour la mise en page (initialement prévue par la CC)

Après avoir consulté un tableau récapitulatif des rubriques des 5 numéros précédents, nous proposons les éléments suivants pour le chemin de fer :

- 📄 Photo couverture : théâtre ? JO farfelus d'avril ?
- 📄 Page en chiffres : équipements sportifs, associations, nombres de licenciés – on pourra s'appuyer sur les chiffres relevés par Histoire et Mémoire pour sa prochaine expo
- 📄 Nouveaux arrivants :
  - Louise MICHENEAU (remplaçante de Manon CARCEL)
  - Les cuisiniers de Cassin
  - Chèvrerie DESNOËS
  - Les boulangeries
  - L'opticien à Super U
  - La tapissière Claire QUENTIN (présente à la boutique éphémère)
  - Laure ERPELDING assistante administrative
  - L'Orange Bleue

Compte tenu de ces nombreuses arrivées, une 3<sup>e</sup> page sera nécessaire sans pour autant augmenter le nombre total de pages

- Zoom sur la **commission bien vivre ensemble** (Véronique)
- Actualités : nouvelle équipe à l'espace des Enfants
- Informations administration : Mission locale 16- 25 ans et ses permanences lundi vendredi sur le Pays Meslay Grez / nouvelle charte d'affichage
- Immersion dans les services techniques
- Travaux : remplacements des candélabres place du Marché + travaux divers
- Vivre ensemble : repas du CCAS, Heure civique, camps d'été...

➤ Affichage demande d'affichage vide maison -> autorisation accordée avec 3 pancartes qui devront être retirées dès le lendemain. La commission ne voit pas d'utilité à rajouter ce type de demande dans la charte

Un point / rappel va être fait avec GITEAU, HIPPODROME, théâtre, chaussures MARET, don du sang... avec envoi de la charte.

➤ Panneaux lumineux mis au budget de la CC -> en attente du vote. Accord de principe pour la commune (attente du vote du budget également)

Proposition de la commission : un seul panneau mais recto verso

➤ Questions diverses



A l'occasion de la foire de SMILE ARTICOM, la tenue d'un stand a été proposée à la commune avec tenue du stand par les élus. La commission ne voit pas vraiment l'utilité de ce stand... A voir en Conseil

*Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission*

## **ENFANCE FAMILLE ET SOLIDARITÉ**

### **Compte rendu du Conseil d'école Annie Fratellini du 18 mars 2024**

#### **Personnes présentes :**

Enseignantes : Isabelle LAUZIER, Carine LERAY, Virginie JOSSET, Emilie PORCHER,

Représentants de parents : M. RAIMBAULT, Mme LECLERC, M. DENEUVILLE.

Représentants de la municipalité : Mme FORET, adjointe et Mme BELLANGER, conseillère municipale.

DDEN (déléguée départementale de l'Education Nationale) : Mme FOURGEAUD

#### **Excusées :**

Inspectrice de l'Education Nationale : Mme CAILLEAU

Maire de Meslay du Maine : M. BOULAY

Représentants de parents : Mme HEVIN et Mme PINOT

Enseignante : Joséphine CHARBONNIER (décharge de direction)

#### **1. La rentrée 2024 :**

	<b>Actuellement mars 2024</b>	<b>Prévisions (septembre 2024)</b>
<b>TPS</b>	<b>14</b>	<b>15</b>
<b>PS</b>	<b>30</b>	<b>20</b>
<b>MS</b>	<b>19</b>	<b>32</b>
<b>GS</b>	<b>22</b>	<b>22</b>
	<b>85</b>	<b>89</b>

L'effectif devrait être stable pour la rentrée prochaine.

La répartition devrait être la suivante : une classe de TPS/PS, une classe de PS/MS et deux classes de MS/GS.

#### **1. Projets et activités de l'année:**

##### **Novembre/décembre :**

Semaine académique de la maternelle pour les classes 1 et 2.

Spectacle de Noël le 15 décembre sur les cinq continents.

Nous avons eu un très bon retour des familles.

Visite du Père-Noël à l'école le 22 décembre.

##### **Janvier / Février**

Début du projet musique avec l'intervention de la dumiste Bénédicte BLOUIN pour les 4 classes.

Opération « Pièces jaunes » pour les GS.

Rallye-lecture qui a lieu dans le cadre de la liaison GS-CP.

Carnaval à l'école le 16 février (défilé à l'école René-cassin et sur le marché de Meslay).

### **Mars / Avril**

Sortie au cinéma de Laval pour les classes 1 et 2.

Accueil des parents dans la classe de Carine pour la semaine des mathématiques (défis proposés aux élèves).

Portes ouvertes : 6 avril

Projet jardinage pour les 4 classes : un projet a été écrit dans le cadre de l'opération « L'école au jardin » proposée par la Fédération des délégués départementaux de l'Education nationale (DDEN). Mme FOURGEAUD (DDEN de la circonscription) nous a remis un chèque de 50€ qui servira à l'achat de plants, graines... pour le futur potager.

Sorties à la médiathèque et à la ludothèque

### **Mai / Juin**

Classe de mer du 28 au 31 mai pour les enfants de GS à Primel-Tregastel (avec les 2 classes de CP/CE1 dans le cadre de la liaison GS/CP)

Sortie au Refuge de l'Arche le 16 mai.

Projet USEP : sortie rando-contée (date à définir).

Intervenant OCCE pour un projet sur l'eau (Classes 3 et 4) et sur l'art (classe 1).

Sortie au château des Arcis le 11 juin (exposition des œuvres des enfants et participation au grand jeu de piste).

Rencontre athlétisme.

Fête des deux écoles : le 30 juin

Les enseignantes participent à une formation sur « l'école du dehors ». Ce projet sera mise en place à la rentrée 2024-2025.

Un projet NEFLE a été écrit afin d'obtenir un financement pour les équipements et les intervenants participant à ce projet.

La municipalité est partie prenante du projet.

### **3. Projet NEFLE (validé par l'éducation nationale en juin 2023)**

Le projet explique le fonctionnement du projet Passerelle permettant la scolarisation des jeunes enfants de 2/3 ans.

Un financement de 12 000 € nous a été attribué pour :

- aménager un espace pour les petits sur la cour de récréation ;
- aménager la salle 6 en une salle multiactivités,
- bénéficier d'interventions d'animateurs spécialisés (musique, nature, yoga... et thème autour de la parentalité)

### **4. PPMS**

-Exercices incendie : le 22 septembre, le 15 mars et un dernier aura lieu en juin

-Exercice attentat – intrusion : le 13 octobre

-Exercice confinement prévu en avril.

## **5. Besoin en investissement 2024 :**

- BCD : 2 bacs à livres : 280€
- Coussin poire pour un coin repos dans la classe 4 : 99 €
- Tapis de relaxation : 360 €
- 2 bancs (classe 4) : 320 €
- 3 tablettes numériques (840 €)
- 1 panneau d'affichage devant l'entrée de l'école : 565 €

TOTAL : 2 464 €

## **6. Travaux à prévoir :**

- Voiles d'ombrage pour protéger les classes de la chaleur et pour utiliser l'espace extérieur ;
- Cloisonnettes pour les WC ;
- Peintures des vélos abîmés (à voir avec les chantiers « argent de poche » proposés par la commune.
- Rajouter une fenêtre (classe 1) pour l'aération ;
- Stores occultants dans chaque classe ;
- Réparer le plafond dans le local de la salle de motricité.
- Passer le motoculteur pour les carrés de potager sur la cour.
- Aménagement de la salle 6 en lien avec le projet « école du dehors » (prévoir des étagères).

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu du Conseil d'école.

## **Commission Enfance Famille et Solidarité le 20 mars 2024**

**Présents :** Florence FORET (3<sup>ème</sup> adjointe), Sandra BELLANGER (conseillère), Vanessa MOREAU (conseillère), Daniel GAUDREE (conseiller), Aurélie MEZIERE (conseillère)

**Participait à la commission :** Marcelline ANGEVIN (Directrice adjointe de l'Espace des Enfants)

**Excusés :** Anne-Flore JOHAN (conseillère), Huguette GAUTIER (conseillère),

A l'Ordre du jour :

**Ludothèque**

**Réflexion sur un local restauration**

**Accueil de loisirs**

**Autres points**

Suite à la rencontre avec la CAF en février dernier, pour répondre à leurs exigences et solliciter des financements, un travail a été engagé. Mme LEBRAS, chargée de développement à la CAF va y répondre, en instruisant un dossier ludothèque.

Avec un temps de travail de 30% ETP pour faire fonctionner le service de la ludothèque (les mercredis après-midi et samedi matin), une possibilité de financer les heures d'accueil au public est proposée par la CAF. A raison de 10 euros/heure d'accueil, il est estimé 181 heures /an, pour l'accueil du public.

Pour ouvrir aux familles avec petits et assistantes maternelles, les créneaux du lundi et mardi sont proposés.

Pour la partie des enfants de 0 à 3 ans : un travail est à développer par l'achat de matériel, et il est demandé la rédaction d'un projet éducatif. Un Appel à projets est fait auprès de la MSA : développement des 0 à 3 ans, le coût estimé est de 2 800 € avec une possibilité de 2300 € de subvention MSA.

Une réflexion sera à mener sur la notion de l'espace, car le lieu de la ludothèque va devenir trop petit, sur certains créneaux.

*Madame Vanessa MOREAU précise que les jeux pour les petits prennent beaucoup d'espace au sol.*

Suite au départ des jeux par l'association la BUL, un investissement de 3000 euros est proposé et des actions telles que des conférences sur les jeux avec les parents seront proposées par la suite...

Lors de la rencontre avec les communes conventionnées, le service de la Ludothèque a été présenté.

### **Réflexion sur un local restauration**

Suite à une étude d'architecte, des scénarios sont présentés pour le pôle enfance. Des dates vont être proposées afin de réunir l'équipe enseignante de l'école Fratellini, et les professionnels du pôle enfance, pour réfléchir à ce futur lieu de restauration pour les enfants de maternelle. Les membres s'orientent vers le scénario le moins onéreux.

### **Accueil de loisirs**

Actuellement, des retours de parents sur le fait que leurs enfants n'ont pas de place en accueil de loisirs. Plusieurs raisons : inscription en retard, plus de place disponible.

Un point a été abordé en lien avec les suites du nouveau règlement de l'accueil de loisirs ; En effet, des parents exerçant une activité peuvent recevoir leur planning de travail le dimanche soir et donc il leur est difficile d'inscrire leurs enfants pour la semaine à venir. Devant ce genre de contrainte, il pourra être proposé aux familles d'apporter un justificatif afin de ne pas être pénalisé.

Pour cet été, l'équipe d'animateurs est au complet.

Pour les tarifs : revoir les hausses possibles, par rapport à ce qui avait été convenu.

### **Autres points**

Un travail est engagé avec les professionnelles ATSEM et le responsable de l'espace meslinois sur le travail de rédaction d'une charte, dont l'objectif est d'apporter un cadre plus clair sur l'organisation du travail.

Si absence d'une professionnelle ATSEM de plus d'une semaine, un remplacement est acté.

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la commission.

### **Tarifs séjour été espace meslinois**

Comme chaque année, l'Espace Meslinois organise un séjour l'été. Cette année, le séjour se déroulera à Cherbourg.

Vu l'augmentation des coûts, il est proposé au Conseil Municipal de modifier les tarifs comme suit :

Tarifs 2023

Quotient Familial	Adultes	Enfants (-12 ans)	Enfants (-2 ans)
-------------------	---------	-------------------	------------------

QF1 ≤ 750€	40 €	13 €	Gratuit
751€ ≤ QF2 ≤ 1500€	66 €	26 €	Gratuit
QF3 ≥ 1501€	92 €	40 €	Gratuit
Extérieur Meslay	119 €	53 €	Gratuit

Proposition de tarifs à compter de cette année :

Quotient Familial	Adultes	Enfants (-12 ans)	Enfants (-2 ans)
QF1 ≤ 750€	44 €	15 €	Gratuit
751€ ≤ QF2 ≤ 1500€	73 €	29 €	Gratuit
QF3 ≥ 1501€	102 €	44 €	Gratuit
Extérieur Meslay	131 €	58 €	Gratuit

Cette année, le séjour est prévu du 22 au 24 juillet 2024 à Cherbourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE de valider les tarifs présentés ci-dessus pour les séjours été de l'espace meslois à compter de l'année 2024.

### **Informations diverses :**

- Dates prochains Conseils Municipaux : 30 mai, 4 juillet.
- Elections européennes : dimanche 9 juin 2024.
- *Madame BELLANGER demande si l'instance Ressources Humaines a eu lieu. M BOULAY précise que la 1ere réunion a eu lieu le 8 avril dernier et que d'autres dates sont programmées.*
  - *Marché hebdomadaire : 3 mai 2024. Dans le cadre de Petites Villes de Demain, un stand sera présent sur le marché, en présence de Louise MICHENAUD, cheffe de projet et Louise QUINTANA, paysagiste pour sensibiliser les habitants sur la charte de végétalisation.*
  - *Site internet : un nouvel onglet « Petites Villes de Demain » a été créé sur le site internet de la ville*
  - *Commission PVD : mardi 14 mai à 18h00.*
  - *Commémoration du 8 mai : le vin d'honneur aura lieu dans les salles paroissiales, la salle socioculturelle étant réservée par le Festival de Jazz.*
  - *Festival de Jazz qui débute le 4 mai prochain*

---

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*